

LE BAROMÈTRE MENSUEL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

DEPARTEMENT : GUYANE

mars 2024

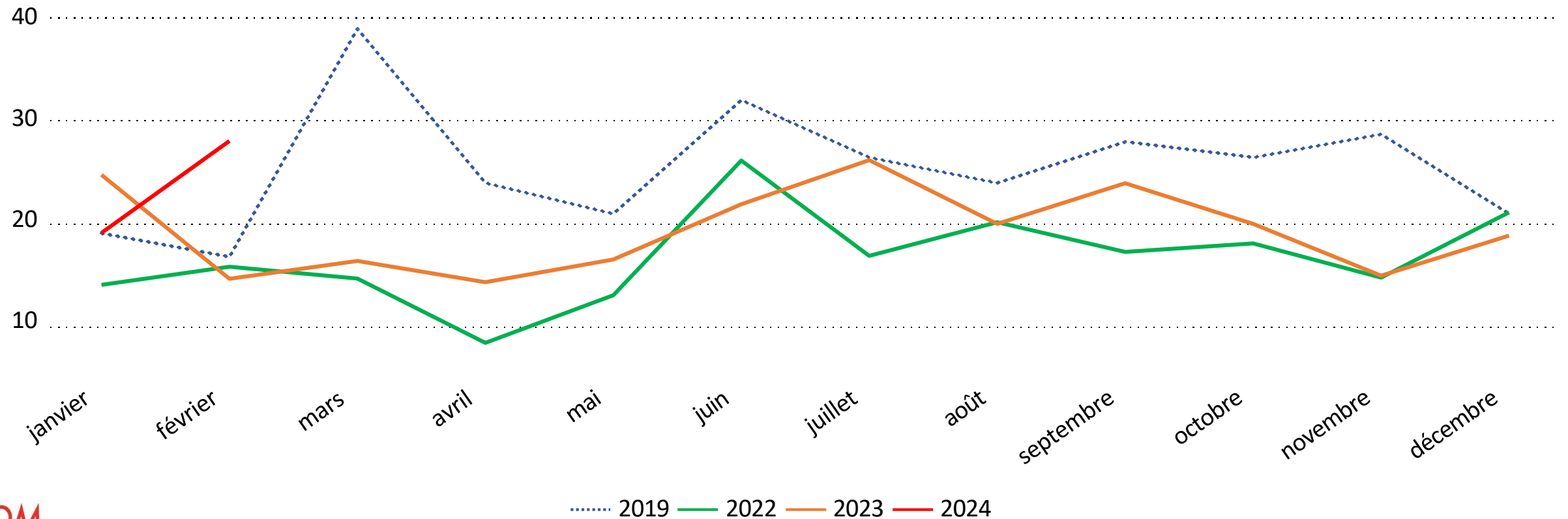
(données à fin février 2024)

Dépôts de dossiers de surendettement *(en nombre)*

Dossiers déposés	février 2023	février 2024*	Cumul 2023 (à fin février)	Cumul 2024* (à fin février)	Évolution du cumul** 2024/2023
	14	28	40	48	18 %

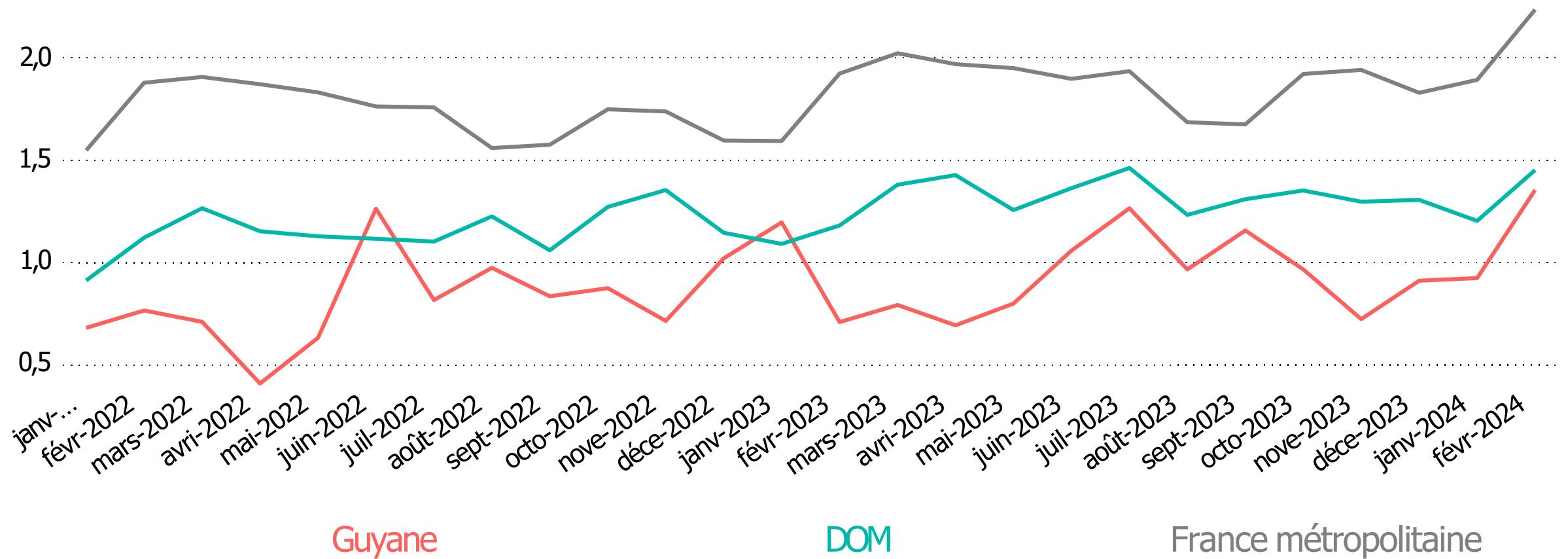
*Données provisoires - ** Evolution calculée sur la base des données corrigées des jours ouvrés

Évolution mensuelle corrigée des jours ouvrés (Guyane)



Dépôts de dossiers de surendettement (pour 10 000 habitants)

Évolution mensuelle corrigée des jours ouvrés

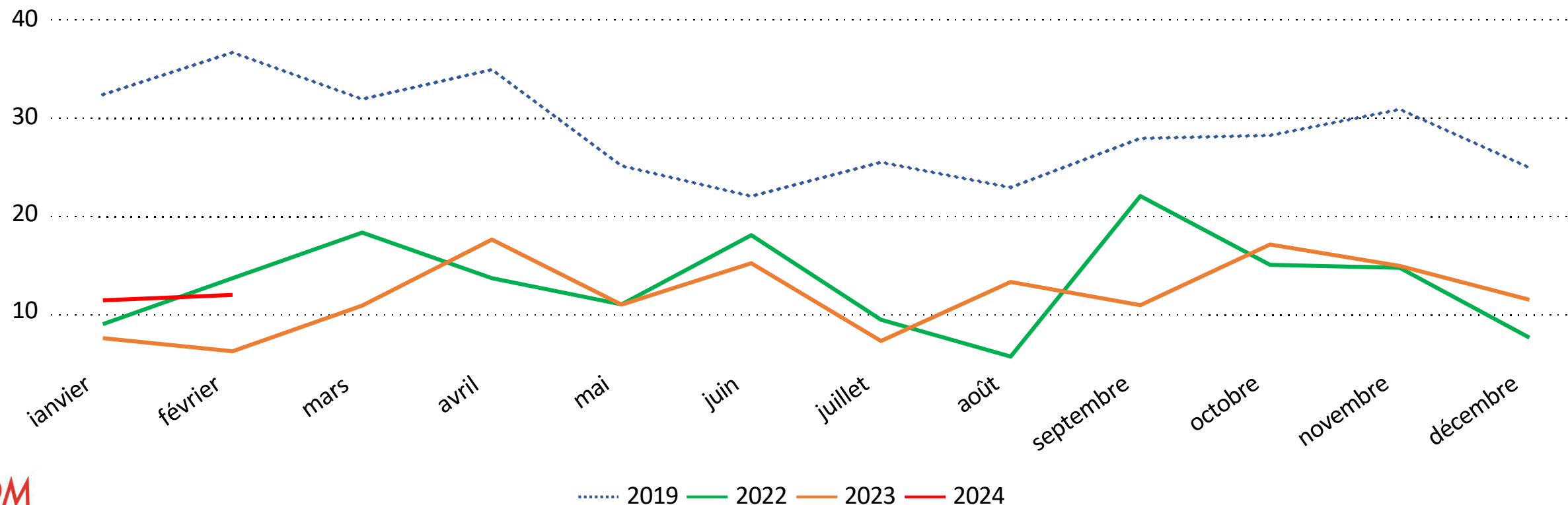


Désignations de droit au compte bancaire *(en nombre)*

Nombre de désignations de banque pour l'ouverture d'un compte	février 2023	février 2024*	Cumul 2023 (à fin février)	Cumul 2024* (à fin février)	Évolution du cumul** 2024/2023
		6	12	14	24

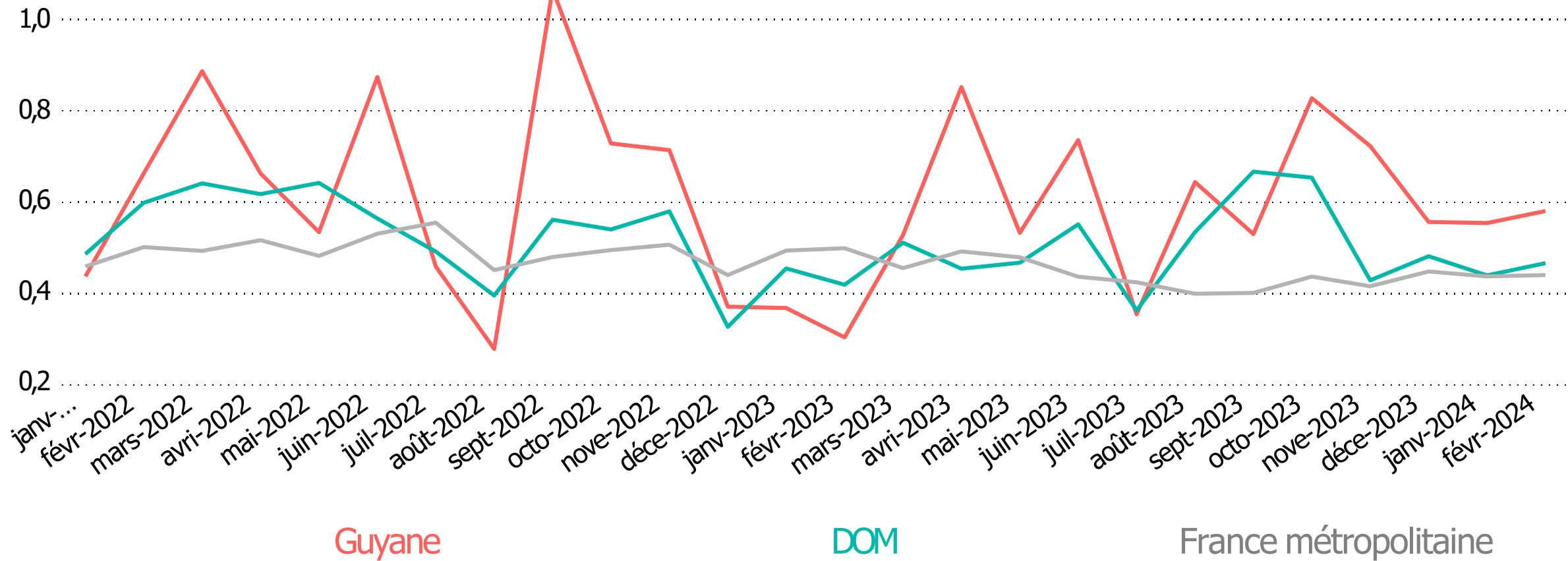
*Données provisoires - ** Evolution calculée sur la base des données corrigées des jours ouvrés

Évolution mensuelle corrigée des jours ouvrés (Guyane)



Désignations de droit au compte bancaire (pour 10 000 habitants)

Évolution mensuelle corrigée des jours ouvrés

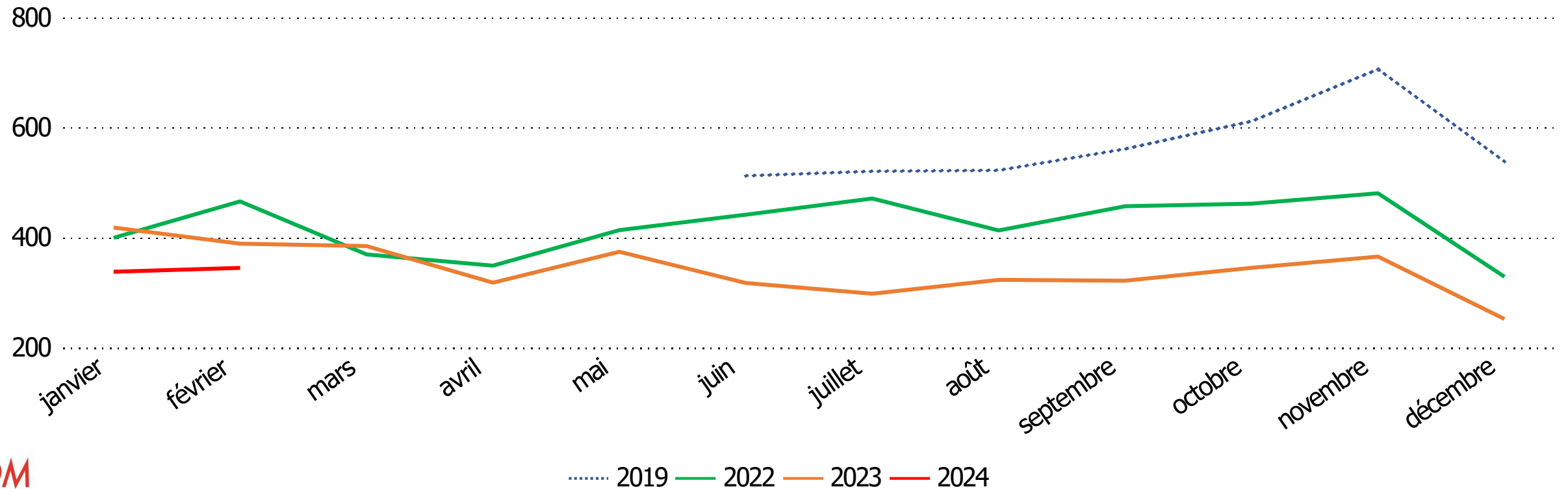


Flux d'inscriptions de personnes au FCC (en nombre)

	février 2023	février 2024*	Cumul 2023 (à fin février)	Cumul 2024* (à fin février)	Évolution du cumul** 2024/2023
Inscriptions au FCC	372	345	812	699	-16 %
dont incidents sur chèque	292	290	617	598	-5 %
dont retraits de carte bancaire	82	57	198	106	-48 %

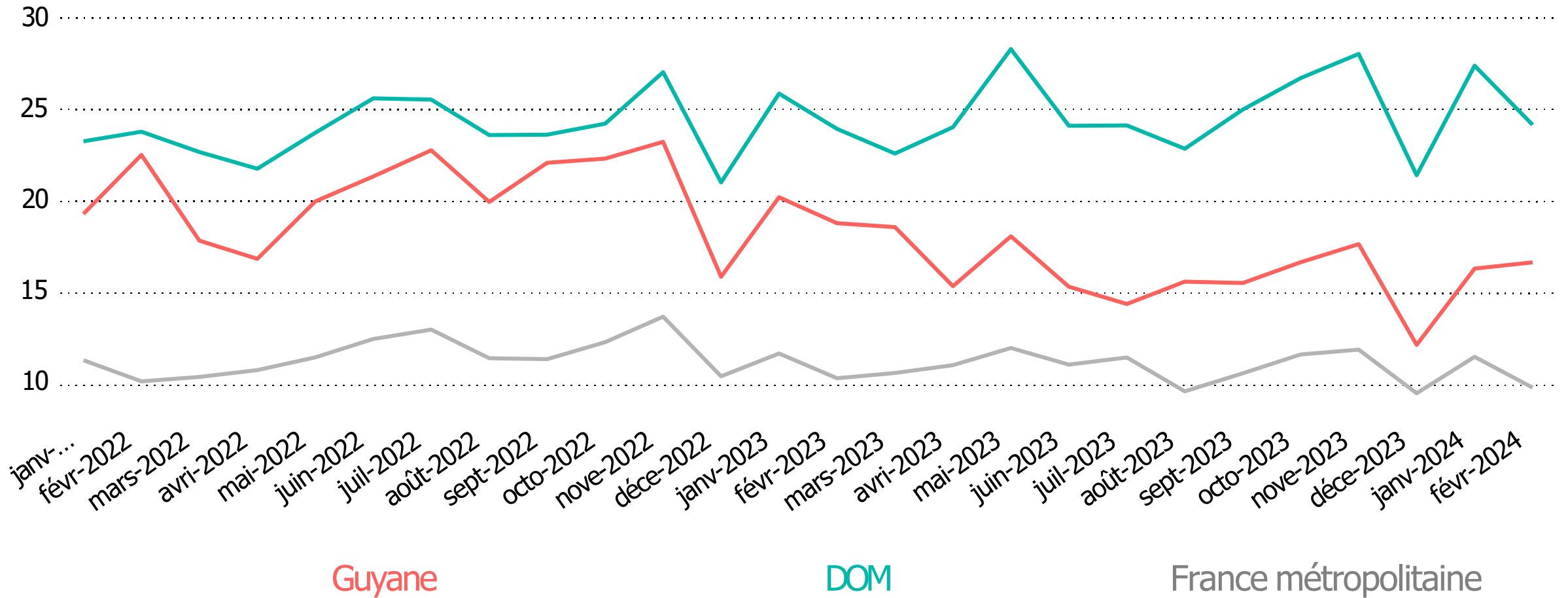
*Données provisoires - ** Evolution calculée sur la base des données corrigées des jours ouvrés

Évolution mensuelle corrigée des jours ouvrés (Guyane)



Flux d'inscriptions de personnes au FCC (pour 10 000 habitants)

Évolution mensuelle corrigée des jours ouvrés



Indicateurs statistiques sur le surendettement

Guyane

	janvier 2024	février 2024*	Cumul de janvier à fin		2023
			février 2024*	février 2023	
Dossiers déposés	20	28	48	40	233
Dossiers recevables	20	9	29	26	212
Dossiers traités par les commissions (A+B+C+D)	31	25	56	31	222
Dossiers irrecevables (A)	1	1	2	2	14
Mesures de rétablissement personnel (B)	14	8	22	8	68
Mesures imposées suite RP sans LJ	14	8	22	8	68
Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	0	0	0	0	0
Mesures de réaménagement des dettes (C)	14	13	27	18	121
Plans conventionnels pérennes	0	0	0	1	6
Plans d'attente	1	0	1	2	8
Mesures pérennes	8	9	17	11	91
Mesures d'attente	5	4	9	4	16
Dossiers clôturés (D) (y compris constats de non-accord n'ayant pas l'objet d'une couverture des mesures)	2	3	5	3	19
Relations avec les tribunaux Nombre de dossiers faisant l'objet d'un recours ou d'une contestation**	4	5	9	0	18

*Données provisoires

Précisions méthodologiques

- **Les dépôts de dossier de surendettement** sont dénombrés sur la base des commissions départementales en charge de les examiner.
- **Les droits au compte** (accordés aux personnes physiques et morales), qui correspondent aux désignations d'établissements bancaires par la Banque de France, sont établis sur la base :
 - des 2 premiers chiffres du code postal pour la France Métropolitaine
 - des 3 premiers chiffres du code postal pour les DOM.des banques désignées
- **Les inscriptions au fichier central des chèques (FCC)** sont établies sur la base :
 - des 2 premiers chiffres du code postal pour la France Métropolitaine
 - des 3 premiers chiffres du code postal pour les DOMdu domicile des personnes (physiques et morales) inscrites. Les retraits carte bancaire recensent les incidents déclarés par les banques adhérentes au GIE Carte Bancaire.
- **Les ratios calculés pour 10 000 habitants** sont établis sur la base des données de recensement de la population âgée de 15 ans et plus- données au 01/01/2022.
- Les données de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire ne sont pas représentatives et sont écartées du baromètre.